



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée  
3 décembre 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Organe subsidiaire de mise en œuvre

#### Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour

#### Communications nationales des Parties

#### non visées à l'annexe I de la Convention

#### Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

### Activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

#### Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a accueilli avec satisfaction le rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention<sup>1</sup>.
2. Le SBI a accueilli avec satisfaction aussi le rapport du Groupe consultatif d'experts relatif à l'atelier sur les moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus ainsi que la création et le maintien d'équipes techniques nationales aux fins de l'établissement des communications nationales, notamment des inventaires des gaz à effet de serre, en continu, qui s'est tenu les 20 et 21 juin 2011 à Bonn (Allemagne). Le SBI a relevé l'importance des questions à l'étude et s'est félicité des recommandations de l'atelier concernant les difficultés communes, les meilleures pratiques et les options dont les pays ont connaissance et les principaux moyens de faciliter la mise au point et la pérennisation des processus nationaux de communication<sup>2</sup>.
3. Le SBI a exprimé ses remerciements au Gouvernement chilien pour avoir accueilli la cinquième réunion du Groupe consultatif d'experts et l'atelier de formation pratique, à l'inventaire des gaz à effet de serre pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, organisé du 5 au 9 septembre 2011 en collaboration avec le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales et le Groupe d'appui technique du Groupe de travail sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC<sup>3</sup>. Il a accueilli avec satisfaction le rapport de l'atelier et les recommandations faites par les participants pour améliorer les futurs ateliers de formation du Groupe consultatif d'experts et leur matériel

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2011/10.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2011/10/Add.1.

<sup>3</sup> FCCC/SBI/2011/10/Add.2.

pédagogique. Le SBI a encouragé le Groupe à tenir compte de ces recommandations dans la conduite de ses autres ateliers régionaux de formation relatifs aux inventaires nationaux de gaz à effet de serre et dans la mise à jour de son matériel pédagogique.

4. Le SBI a encouragé les Parties et/ou les organisations compétentes, le cas échéant, à tenir compte, dans l'aide aux Parties non visées à l'annexe I, des recommandations formulées au cours des ateliers, et reproduites dans le document FCCC/SBI/2011/10/Add.1 et 2.

5. Le SBI a encouragé à nouveau les Parties à tenir compte des recommandations du Groupe d'experts concernant les éléments à prendre en considération dans une future révision des «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention», formulées dans le rapport intérimaire<sup>4</sup> présenté au SBI à sa trente-quatrième session.

6. Le SBI s'est félicité des activités de formation<sup>5</sup> qui doivent être organisées par le Groupe d'experts dans le cadre de son programme de travail et il lui a demandé de mettre tout en œuvre pour organiser en 2012 les ateliers régionaux prévus sur les inventaires de gaz à effet de serre, l'atténuation, la vulnérabilité et l'adaptation, sous réserve de disposer des ressources nécessaires.

7. Le SBI a pris note des incidences budgétaires estimées de l'exécution de l'ambitieux programme de travail du Groupe d'experts présentées par le secrétariat.

8. Le SBI a remercié l'Union européenne, le Japon, le Groupe d'appui technique du Groupe de travail sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre du GIEC et le Programme d'appui à l'établissement des communications nationales de leur contribution financière aux travaux du Groupe d'experts, ainsi que les Parties qui ont promis une contribution financière. Le SBI a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de la Convention de fournir le plus rapidement possible des ressources financières pour permettre au Groupe d'experts d'exécuter les activités prévues pour 2012. Il a encouragé les organisations bilatérales, multilatérales et internationales à soutenir les travaux du Groupe d'experts.

9. Le SBI a invité de nouveau le Groupe consultatif d'experts à tenir compte, dans l'exécution de son programme de travail, des besoins actuels et futurs des Parties non visées à l'annexe I, et à prendre en considération les dispositions arrêtées au titre de la Convention et les décisions pertinentes de la Conférence des Parties<sup>6</sup>.

10. Conformément à la décision 5/CP.15, par. 6, le SBI a commencé le réexamen du mandat du Groupe d'experts et de sa durée ainsi que de la nécessité de le proroger, et il a décidé de recommander un projet de décision à la Conférence des Parties pour adoption à sa dix-septième session (le texte du projet de décision est reproduit sous la cote FCCC/SBI/2011/L.31/Add.1).

11. Le SBI a demandé au secrétariat d'entreprendre les activités préconisées dans ces conclusions, sous réserve de disposer des ressources financières nécessaires.

---

<sup>4</sup> FCCC/SBI/2011/5/Rev.1 et FCCC/SBI/2011/5/Add.1.

<sup>5</sup> FCCC/SBI/2011/10, par. 16.

<sup>6</sup> FCCC/SBI/2010/27, par. 33, et FCCC/SBI/2011/7, par. 36.